

COMMUNE DE VIRY
Compte-rendu du conseil municipal
Lundi 26 mars 2012

Convocation : 19 mars 2012

Présents : Mlle BALLANDRAS - Mmes JOLY, PONTUS, ROZE
Mrs CHARDEAU, COMTE, DEBARNOT, DESCHAMPS, FONTAINE, LAGROST, URCISSIN

Secrétaire de séance : Mme PONTUS

Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire demande à rajouter une délibération à l'ordre du jour. Les conseillers approuvent.

I- Vote des 4 taxes 2012

Le Conseil Municipal décide de maintenir les 4 taxes aux mêmes taux pour l'année 2012, soit :

- . Taxe d'habitation : 13.47 %
- . Taxe sur le foncier bâti : 7.12 %
- . Taxe sur le foncier non bâti : 26.69 %
- . CFE: 18.62 %

II- Vote des subventions 2012

Les Conseillers Municipaux votent à l'unanimité les subventions suivantes au titre de l'année 2012 :

- Amicale des Sapeurs Pompiers de Charolles : 46 €
- A.R.P.A.G.H. Charolles : 50 €
- Papillons Blancs Paray-le-monial : 50 €
- Foyer Socio éducatif collège de Charolles : 25 €
- Service de remplacement féminin de Palinges : 30 €
- Centre Léon Bérard à Lyon : 70 €
- A.D.M.R. de Charolles : 110 €
- Office de tourisme de Charolles : 60 €
- Service de remplacement de Charolles : 100 €
- Le Souvenir Français de Charolles : 30 €
- Les Anciens Combattants de Viry : 110 €
- Association Arc en Ciel à Seyssel : 30 €
- Judo Club Charolais : 20 €
- Défi Anthony : 50 €
- Centre d'Etudes des Patrimoines Culturels du Charolais-Brionnais : 25 €
- Club de Foot de Vendennes-les-Charolles : 50 €
- Société de chasse la Saint Hubert : 50 €

III- Vote du budget 2012

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2012 de la Commune aux membres du Conseil Municipal. Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes à 209 125,07 € en section de fonctionnement et à 159 352,38 € en investissement.

Après lecture du Budget, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

IV- Délibération indemnité gardiennage église

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer pour l'année 2012, l'indemnité de gardiennage des églises communales à 474.22 € pour le gardien qui réside dans la commune.

V- Délibération participation école Martigny le Comte

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une proposition de convention lui a été adressée pour participer aux frais de scolarisation de deux enfants de la Commune de VIRY qui sont inscrits à l'école de Martigny le Comte, pour l'année scolaire 2011/2012.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité de verser la somme demandée pour la scolarisation de ces deux enfants, soit la somme de 240 euros (120 euros/enfant).

VI- Modification tableau des effectifs

Au vu de la mutation de la secrétaire de mairie, il est nécessaire de procéder à une modification du tableau des effectifs. Ainsi, le conseil municipal décide de supprimer le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe et de créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à raison de 13h/35^e à compter du 1^{er} avril 2012.

VII- Choix de l'artisan pour l'installation de la chaufferie à granulés de bois

Après avoir reçu et analysé plusieurs devis de divers artisans locaux, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de M. DESBROSSES situé à St Vincent les Bragny pour un montant de 25 000 euros HT. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché.

VIII- Demande PIIC 2012

Le Conseil Municipal souhaite procéder à l'installation d'une chaufferie à granulés de bois permettant de chauffer le corps de bâtiment mairie/logement école/bibliothèque.

A cet effet, Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune est éligible au Programme d'Intervention pour l'Investissement Communal au titre de l'année 2012 dirigé par le Conseil Général pour ces travaux d'investissement.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident à l'unanimité de solliciter le PIIC 2012 à hauteur de 3 350 euros.